

Séance du 9 décembre 2016 à 19.30h.
à l'Hôtel de Ville

Sous la Présidence de Monsieur Luc Pillevuit, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2016.
3. Assermentation de Monsieur Christian Cachemaille.
4. Communications de la Municipalité.
5. Liste des prochains préavis.
6. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 04/2016 relatif au traitement et vacations de la Municipalité et vote.
7. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis no 05/2016 relatif à la réorganisation de l'adduction, du stockage et de la distribution d'eau potable par la création d'une Association intercommunale et vote.
8. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 05/2016 relatif à la réorganisation de l'adduction, du stockage et de la distribution d'eau potable par la création d'une Association intercommunale et vote.
9. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 06/2016 relatif à la fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021 et vote.
10. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 07/2016 relatif au budget pour l'année 2017 et vote.
11. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier les statuts concernant la fusion des ORPC du district.
12. Rapport de la commission de gestion concernant la tournée de plaine du 19 novembre 2016 et vote.
13. Divers et propositions individuelles.
14. Appel de sortie.

Une correction de l'ordre du jour est amenée par le Président à savoir :

Au point 7 il n'y aura que la lecture du rapport de la commission ad hoc, sans le vote et au point 8 il y aura le vote une fois la lecture du rapport de la commission des finances effectuée.

En dehors de ce changement, aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il sera suivi tel que présenté.

Monsieur Pillevuit annonce qu'il manque un scrutateur et demande à Monsieur Melchior de rejoindre le Bureau pour cette séance.

1. Appel d'entrée.

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 37 conseillères et conseillers sont présents et 7 absents. Il s'agit de Mme Hohl Moinat Christine, Mme Lattion Brigitte, M. Metalori Bruno, Monsieur Molnar Louis, M. Perusset Grégory, Monsieur Saudan Julien et Mme Rehacek Esther.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2016.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée et il est accepté avec remerciements à son auteur Madame Myriam Deriaz.

3. Assermentation de Monsieur Christian Cachemaille.

Le Président rappelle qu'avant d'entrer en fonction comme conseiller, la personne doit prêter serment selon l'article 5 du règlement du Conseil communal et selon l'article 88 de la Loi sur les Communes Vaudoises.

Il procède donc à l'assermentation de Monsieur Christian Cachemaille comme Conseiller Communal.

4. Communication de la Municipalité.

Pour la modification du PGA concernant la parcelle 305 qui avait été accepté par le Conseil Communal, parcelle où la société de laiterie souhaite faire les caves à fromage. Mme Indermuhle, la voisine, a fait opposition à la levée de l'opposition qui avait été faite par le Conseil Communal et par l'Etat de Vaud. Point toujours en suspens.

Concernant la gravière, il n'y a pas eu de recours au Tribunal donc son exploitation commencera l'année prochaine.

Concernant la salle des fêtes, la Municipalité a modifié les tarifs de location à savoir :

- l'annexe de la salle des fêtes et l'annexe plus la cuisine ne seront loués qu'à des résidents de Baulmes pour Fr. 100.00 l'annexe et Fr. 200.00 annexe et cuisine.

- La salle des fêtes complète sera Fr. 500.00 pour les résidents et Fr. 800.00 pour les non-résidents. Pour 2 jours c'est Fr. 800.00 et Fr. 1'300.00, et pour les manifestations spéciales comme les mariages et les bals de 3 jours c'est Fr. 1'000.00 et Fr. 1'500.00.

- Ils ont également supprimé les Fr. 100.00 la première fois pour les sociétés locales et le prix plein pour les fois suivantes. Les sociétés locales auront le 50 % sur l'ensemble des tarifs.

Le Président remercie Monsieur Cuérel.

5. Liste des prochains préavis.

Il n'y a pas de prochains préavis à communiquer.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 04/2016 relatif au traitement et vacations de la Municipalité et vote.

M. Joël Pfaender, Président de la commission, donne lecture du rapport.

Une discussion est ouverte sur l'ensemble par M. Pillevuit.

La parole n'est pas demandée. M. Luc Pillevuit, Président, soumet au vote les conclusions du préavis municipal, à savoir :

1. de fixer les traitements et vacations de la Municipalité conformément au point 4 du préavis,
2. de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2016.

Elles sont acceptées à l'unanimité.

M. Pillevuit ouvre une discussion sur l'ensemble. La parole n'est pas demandée.

7. Lecture de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis no 05/2016 relatif à la réorganisation de l'adduction, du stockage et de la distribution d'eau potable par la création d'une Association intercommunale.

M. Armin Von Ow, Président de la commission, donne lecture du rapport de sa commission.

M. Pillevuit ouvre une discussion.

Le Président donne la parole à Monsieur Olivier Mettraux pour la présentation du projet.

Monsieur Pillevuit ouvre une discussion et demande s'il y a des questions sur le rapport de Monsieur Von Ow ou sur la présentation de la Municipalité.

Mme Carmen Perusset demande pourquoi Chamblon apparaît sur l'une des diapo ?

Il lui est répondu que Chamblon est déjà membre de Sagenor. Il y a un projet de connexion sur Chamblon car Sagenor est fortement intéressé par le volume d'eau supplémentaire de l'Association. Aujourd'hui les calculs ont été faits sans cette éventualité. Sagenor serait donc simplement un client pour l'Association pour vendre le surplus d'eau.

Monsieur Romain Schmid demande si dans l'éventualité où Sylvain and Co ferme ses portes, si nous ne nous retrouverions pas avec des installations surdimensionnées ?

Monsieur Mettraux répond qu'effectivement si Sylvain and Co n'étaient plus là, il y aurait plus de surplus d'eau à vendre plus loin. A l'heure actuelle il a été discuté avec Sylvain and Co et ils sont intéressés pour les 10 prochaines années. Les contrats vont donc être négociés dans ce sens. Cependant, il y a également Stoll qui est un peu plus bas et qui paie son eau beaucoup plus cher donc il y aurait possibilité de faire d'autres choses avec ce surplus d'eau.

Monsieur Pillevuit clôt la discussion.

8. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 05/2016 relatif à la réorganisation de l'adduction, du stockage et de la distribution d'eau potable par la création d'une Association intercommunale et vote.

Monsieur Pfaender, Président de la commission, donne lecture du rapport de sa commission.

Monsieur Pillevuit ouvre une discussion sur ce rapport.

Monsieur Gilles Deriaz demande si la consommation est plus basse que prévue, est-ce que le prix de l'eau augmente ? Il donne l'exemple de Vuiteboeuf où la consommation a beaucoup baissé après la mise en place des compteurs.

M. Olivier Mettraux répond qu'aujourd'hui ils ne connaissent pas les chiffres et que c'est pour cette raison qu'ils parlent de "fourchette" entre Fr. 1.30 et Fr. 1.50 et ces chiffres seront adaptés au fur et à mesure.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Vu qu'il y a concordance entre la commission ad hoc et la commission des finances, le Président soumet au vote les conclusions du préavis, à savoir :

1. d'approuver les statuts de l'Association intercommunale pour la distribution d'eau potable Baulmes – Champvent – Vuiteboeuf,
2. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessaires à sa création.

Elles sont acceptées à l'unanimité.

Une discussion est ouverte sur l'ensemble.

M. Cuérel prend la parole pour remercier les Conseillères et Conseillers d'avoir accepté à l'unanimité le préavis. Il confirme également que Sylvain and Co ne partira pas de Champvent ces 10 prochaines années. Et il informe que s'il y a un peu moins de consommation au début par rapport à ce qui était prévu il peut y avoir des décalages d'investissements pour palier à d'éventuels problèmes.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

9. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 06/2016 relatif à la fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021 et vote.

Monsieur Pfaender, Président, donne lecture du rapport de sa commission.

Monsieur Pillevuit ouvre une discussion.

La parole n'est pas demandée.

M. Luc Pillevuit, Président, soumet au vote les conclusions du préavis municipal, à savoir :

1. de fixer le plafond d'endettement à moyen et long terme à 11 millions de francs pour la durée de la législature 2016-2021.
2. d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini dans l'article 1 des présentes conclusions, sous forme d'emprunts à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune.
3. de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à CHF 5'500'000.00 pour la durée de la législature 2016-2021.

4. la présente décision sera transmise au Département des institutions et des relations extérieures.

Elles sont acceptées à l'unanimité.

Une discussion sur l'ensemble est ouverte. La parole n'est pas demandée.

10. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 07/2016 relatif au budget pour l'année 2017 et vote.

Monsieur Pfaender, Président, donne lecture du rapport de sa commission.

M. Pillevuit précise qu'il souhaite ouvrir une discussion à l'issue de chaque chapitre.

La parole n'est demandée lors d'aucun chapitre.

M. Luc Pillevuit, Président, soumet au vote la conclusion du préavis municipal, à savoir :

- d'approuver le préavis n° 07/2016 relatif au projet de budget 2017 tel que présenté.

Le projet de budget 2017 est accepté à l'unanimité.

Une discussion est ouverte sur l'ensemble. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et remercie M. Pfaender ainsi que la Commission Financière pour tout ce travail.

11. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier les statuts concernant la fusion des ORPC du district.

Mme Françoise Monnier, Présidente, donne lecture du rapport de sa commission.

M. Pillevuit ouvre une discussion.

Monsieur Claude Deriaz demande où est le bienfondé de ces régionalisations étant donné que les coûts augmentent dans le budget alors que selon lui ils devraient baisser.

M. Cuérel répond que les pompiers ne coûtent pas plus cher. Il y a eu une rétrocession la première année qui a été décalée et c'est la raison pour laquelle dans

les comptes les chiffres étaient moins élevés. Pour la PCI, ça ne coûte pas non plus plus cher car c'est un certain montant par habitant.

La régionalisation vient d'une Loi Cantonale qui impose que les ORPC se fassent par district, mais M. Cuérel précise à nouveau que ça ne reviendra pas plus cher.

Concernant la procédure, la Commission est consultée et elle devrait normalement remettre ses questions et remarques à la Municipalité, qui aurait dû y répondre ou transmettre à la Préfecture et ensuite une Association sera créée avec les nouveaux membres. Ensuite un préavis sera à nouveau déposé au Conseil Communal qui devra formellement l'accepter. Mais à ce moment il n'y aura plus possibilité de modifier les statuts d'où l'importance d'en discuter aujourd'hui.

La parole n'est plus demandée. Monsieur Pillevuit clôt la discussion.

12. Rapport de la commission de gestion concernant la tournée de plaine du 19 novembre 2016 et vote.

Monsieur Patrick Mettraux, Président, donne lecture du rapport de sa commission jusqu'aux observations.

Monsieur Pillevuit donne lecture du courrier de la Municipalité reçu en réponse aux observations. Il demande ensuite à Monsieur Mettraux si cette réponse lui convient. Il répond que la Commission de gestion accepte cette réponse mais qu'elle la trouve un peu légère.

Monsieur Mettraux continue la lecture de son rapport.

Une discussion est ouverte.

M. Schmid Romain dit qu'il a appris que le système de ventilation de la salle de gym était défectueux depuis plusieurs années et il se demande donc pourquoi cela n'avait pas été relevé par les précédentes commissions de gestion. Il se demande donc pourquoi autant de temps pour trouver une solution à ce problème.

Monsieur Cuérel confirme que cela fait bien 15-20 ans que cela ne fonctionne pas. Il précise par contre que pour les douches, il y a quand-même des fenêtres qui sont dans les vestiaires. Il dit également qu'il y a assez peu d'enfants qui utilisent ces douches. La Municipalité avait demandé à plusieurs entreprises différentes de venir regarder pour réparer mais personne ne veut toucher ou réparer les systèmes mis en place. La Municipalité est donc en recherche de solutions moins coûteuses que de refaire l'ensemble du système de ventilation. Il en est de même pour les douches défectueuses, ils recherchent une solution moins coûteuse que de devoir refaire de la maçonnerie. Ce sont donc des travaux importants et coûteux raison pour laquelle ils n'ont pas encore été entrepris.

Monsieur Marc Von Ow explique qu'il a utilisé ces douches et vestiaires pendant plusieurs années et qu'à l'époque tout fonctionnait et qu'il est d'accord qu'il faudrait entreprendre quelque chose pour le problème des douches et de la ventilation.

De plus, il demande si la Commission de gestion est allée voir les installations au niveau du terrain de football ? car il y a également des choses qui ne fonctionnent plus.

Monsieur Cuérel reprend la parole pour confirmer que les problèmes liés à la ventilation datent de 15-20 ans. Et concernant le stade de foot, il suppose qu'il veut parler du compresseur. Il rappelle que le compresseur a mal été conçu au départ, tout comme la salle des fêtes. Le compresseur pour les frigos se trouve à l'intérieur de la pièce ainsi qu'à l'intérieur de la buvette. Donc en été, le compresseur tente de refroidir de l'air qui est à 30 °C et déploie donc passablement de chaleur. Ce système ne fonctionne donc pas et il faudrait sortir le compresseur.

Pour la buvette du foot, le FC Le Mont ne jouera plus à Baulmes depuis le 30.06.2017, ils souhaitent donc mettre à disposition et louer la buvette, mais sans faire concurrence à l'annexe de la salle des fêtes. Les tarifs appliqués seront donc semblables. Il y a cependant quelques problèmes à la louer en l'état. Notamment le matériel du FC Baulmes qu'il faudrait mettre sous clé ainsi que la problématique du compresseur pour lequel il faudra faire des travaux et investir pas loin de Fr. 10'000.00 pour un nouveau compresseur afin de pouvoir louer des installations fonctionnelles qui répondraient à une demande importante. Donc ces travaux et ceux nécessaires pour les frigos de la salle des fêtes seront normalement effectués courant 2017.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

M. Luc Pillevuit, président, soumet au vote la conclusion du préavis municipal, à savoir :

- d'accepter le rapport tel que présenté en tenant compte des observations et remarques formulées par la Commission.
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion du patrimoine de plaine portant sur l'exercice 2016-2017
- de donner décharge à la Commission de Gestion pour cette partie de son mandat.

Elles sont acceptées à une large majorité (1 abstention).

Une discussion est ouverte sur l'ensemble. La parole n'est pas demandée.

13. Divers et propositions individuelles

Monsieur Pillevuit rappelle aux personnes qui ne l'ont pas encore fait de remettre leurs coordonnées à Myriam Deriaz pour les futurs jetons de présence.

Monsieur Cuérel excuse Monsieur Jacques-Yves Deriaz pour cette séance. Et nous informe qu'il y aura un préavis qui sera déposé pour le règlement sur les transports scolaires.

Il nous informe également que concernant le projet de l'eau, la Commune de Champvent a passé cela mardi à son Conseil Général et ça a été accepté. Il reste Vuiteboeuf, et ça se fera mercredi prochain.

Monsieur Marc Von Ow fait référence à un article du 24h concernant une piqûre de guêpe. Il explique qu'il y a des guêpes dans la salle des fêtes et que plusieurs incidents sont déjà arrivés. Et il demande que les choses soient prises en mains car cela date déjà d'un certain temps et que comme il y a des enfants qui y viennent régulièrement, ça peut être dangereux.

Monsieur Cuérel répond qu'ils ont appris ce problème lors des APV et que pour le moment ils sont à la recherche de l'endroit où viennent les guêpes.

Madame Carole Beati demande si c'est la Commune ou la BCV qui est sensé nettoyer le Bancomat car il est très sale.

Et elle demande également que lorsque la place de jeux sera réouverte, qu'elle le soit au bon endroit afin que l'on puisse y accéder avec les vélos et poussettes.

Monsieur Benoît Perusset nous informe qu'il a appris que dans le courant 2017 il y aura une interruption totale pour les trains marchandises. Il aimerait donc savoir ce qu'il en est et savoir également l'influence que peut avoir la Commune étant donné qu'elle subventionne financièrement l'Yverdon-Sainte-Croix.

Monsieur Cuérel prend la parole pour répondre que pour le Bancomat comme il a été nettoyé il estime que c'est en ordre. Pour la place de jeux, ils en prennent note mais c'est l'espace d'une semaine.

Concernant Travys, il y aura encore du transport marchandises en 2017, mais moins. Par contre d'ici 2-3 ans il ne devrait plus y avoir de transport marchandises. Travys a décidé de faire entre Yverdon et Sainte-Croix du transport de personnes car tous les trains seront à la cadence 1/2 heure ce qui ne laissera plus de trous dans la journée pour des trains marchandises. Concernant les wagons de bois, il semblerait qu'à court termes des arrangements seront possibles pour continuer ces transports entre Baulmes et Yverdon et la Commune de Baulmes ne peut pas faire pression.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

14. Appel de sortie

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. 37 conseillères et conseillers sont présents et 7 absents.

Monsieur le Président Luc Pillevuit lève la séance à 21.14 h.

Le Président :

La Secrétaire :

Luc Pillevuit

Myriam Deriaz